

Procès-verbal de l'assemblée générale du 23 mars 2018

Lieu: Landhaus, Soleure (SO)

Durée: 15h15 jusqu'à 16h45, à la suite de la journée technique et des ateliers

Membres présents: 55

Membres avec droit de vote: 49

Membres excusés: 8

Annexes au procès-verbal:

> Présentation PowerPoint de l'AG avec rapport annuel 2017, programme annuel 2018, comptes annuels 2017, budget 2018

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée générale et bienvenue
2. Approbation du procès-verbal de l'AG 2017
3. Rapport annuel 2017
4. Programme annuel 2018
5. Comptes annuels 2017 et budget 2018
6. Cotisation annuelle 2018
7. Élection du comité
8. Élection des réviseurs
9. Points divers

1. Ouverture de l'assemblée générale et bienvenue

Ouverture de l'assemblée générale 2018 et bienvenue par le président, Daniel Bürgi à 15h15. Les membres présents ont également participé à la journée technique.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2017

Les membres ont reçu le procès-verbal de l'assemblée générale 2017 par newsletter. Le président demande au plénum s'il y a des réactions ou des points à clarifier.

Le procès-verbal est approuvé avec une abstention.

3. Rapport annuel 2017

Le rapport annuel est disponible en annexe (présentation PowerPoint avec mots-clés). Ci-dessous, un résumé des points pertinents pour le procès-verbal:

A) Plateforme de connaissance Polludoc

- Lors de la journée technique de l'ASCA, la plateforme de connaissances Polludoc a été présentée par Daniel Bürgi. Il s'agit d'un projet en commun entre les deux associations FAGES et ASCA. Cette plateforme vise à regrouper les documents de bonnes pratiques sur l'analyse, le prélèvement et l'élimination de tous les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et d'autres polluants de construction. Les deux associations ont effectué un contrôle de qualité extensif. Les différents documents ont été soigneusement contrôlés et corrigés de la part des deux comités respectifs.

B) Guide de bonnes pratiques crépis, mastics, colle de carrelage

- Ce document contenant des recommandations pour la pratique a été créé en collaboration entre les deux associations. Le but étant de regrouper les connaissances actuelles sur l'amiante dans les crépis, les mastics et les colles de carrelage et de donner des recommandations concrètes pour l'analyse, le prélèvement et l'élimination. Le document a également été présenté lors de la journée technique et a été utilisé comme base de discussion durant les ateliers.

- Au mois de mars 2018, le document a été publié pour consultation générale; les diagnostiqueurs et les autorités peuvent envoyer leurs retours auprès du secrétariat de l'ASCA jusqu'à fin 2018.

C) Examen National

- *Nadia Karmass présentera le projet de manière détaillée dans le point 3.1*

D) Aide à l'exécution OFEV, art. 16 OLED

- L'aide à l'exécution de l'OFEV, art. 16 de l'OLED fait actuellement l'objet d'une traduction, une vaste consultation est prévue à partir du printemps 2018.

E) Groupes de travail ASCA

- *Les détails des activités des groupes de travail seront mentionnés au point 3.1.*

F) Contrôle privé canton de Zurich

- Selon l'art. 16 de l'OLED, le canton de Zurich délègue le contrôle des concepts d'élimination à des spécialistes habilités, mais impose certains critères de qualité. Lors de l'élaboration du concept d'exécution sur les projets de déconstruction et de transformation du canton de Zurich les deux associations FAGES et ASCA ont collaboré avec le canton de Zurich. Elles ont également été mandatées par le canton pour la mise en place d'un concept

de formation afin de former des spécialistes habilités. En décembre 2017, le premier cours (2 jours) a été réalisé, les prochains cours sont déjà en préparation (mars et avril 2018).

G) Membres / Communication

- *Etat mars 2018: 200 entreprises (année précédente 175), 271 diagnostiqueurs inscrits (année précédente 245), 98 Friends (année précédente 67) → forte augmentation des membres*

- Au courant de l'année passée, de nombreuses demandes d'adhésion ont soigneusement été évaluées. Les membres de l'ASCA (membres à part entière et Friends) sont régulièrement informés sur les actualités par newsletter ou par mailing.

H) Formation continue

- Une des conditions pour être inscrit en tant que diagnostiqueur sur la liste du FACH concerne le suivi régulier de formations continues. Afin de contrôler les formations suivies par les membres ASCA, l'association a développé l'outil informatique «MyASCA» qui a été mis en service en octobre 2017. Les membres ASCA ont été informés par newsletter. *Plus d'informations au point 9.2.*

I) Journée technique 2018

- L'ASCA tire un bilan positif de la journée technique 2018, avec un nouveau record de 245 participant(e)s.
 - Pour la première fois, l'ASCA a organisé des ateliers interactifs après le repas de midi. Ceci dans le but de donner la possibilité aux participants de pouvoir s'échanger sur les sujets de l'échantillonnage, le crépis et les échantillons composites. Selon les premiers retours des participants, l'interaction avec les autres participants et avec les modérateurs/modératrices a été beaucoup appréciée.
 - 4 sponsors ont soutenu financièrement la réalisation de la journée technique et ont présenté leurs produits dans le foyer devant la salle principale durant le café d'accueil et après le repas de midi.

J) Collaboration FAGES

- En 2017, le FAGES et l'ASCA ont étroitement collaboré dans les projets suivants: Polludoc, groupe de travail crépis et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, examen national, formation canton de Zurich, CAS.
 - Le 13 novembre 2018, les deux associations réaliseront une journée technique commune.

3.1 Groupe de travail «Formation»

Le rapport annuel du groupe de travail est présenté par Nadia Karmass (responsable du groupe de travail et Vice-Présidente ASCA).

Les objectifs de l'examen national sont:

- Augmentation du niveau de formation
- Reconnaissance de la profession du diagnostiqueur
- L'examen est un critère pour être admis sur la liste du FACH
- L'examen est soutenu par les autorités cantonales et fédérales
- Important: l'examen ne doit pas uniquement se porter sur l'amiante, mais aussi sur les autres polluants de la construction comme les PCB, l'HAP etc.

Démarches déjà accomplies (détails sur la diapo 12 de la présentation):

- > Séance avec la commission d'examen le 13.09.2017
- > Séances avec le groupe de travail le 19.09. et le 23.11.2017
- > Séance d'information avec les formateurs le 19.01.2018
- > Important: le groupe de travail est constitué de cinq membres qui n'ont aucun lien avec les formateurs. Pour cette raison, l'ancien membre du groupe de travail, François Porret (Ecoservices) a été remplacé par Bernhard Sommer (Prona SA, membre du comité ASCA), ainsi toute sorte de conflit d'intérêt est évitée.
- > La première session d'examen est prévue en automne 2018 et sera réalisée avec les formateurs afin qu'ils puissent donner des feedbacks au groupe de travail par rapport aux questions d'examen.
- > Important: l'examen national ne pourra pas résoudre le problème des « mauvais diagnostiqueurs ».

Questions de l'assemblée

Quels seront les frais pour l'examen ?

- Une estimation concrète des frais ne peut pas encore être faite, le groupe de travail et les comités des deux associations sont encore en train de les définir. Néanmoins il est important que l'examen puisse s'autofinancer et avoir assez de ressources à disposition pour le développement des questions d'examen.

Est-ce qu'un document de support sera publié pour la préparation à l'examen ?

- Le règlement d'examen ainsi que les contenus de l'examen national ont déjà été publiés sur le site de l'ASCA et envoyés à tous les membres ASCA via newsletter. D'autres supports ne sont pas prévus. Les associations n'ont pas l'intention ou la volonté d'influencer directement les formations. En outre, la commission d'examen a décidé que les formations ne seront désormais plus obligatoires pour être inscrit sur la liste du FACH ou pour être admis à l'examen. Toutefois, la participation à une formation de six à huit jours est fortement recommandée.

L'examen traite aussi des sujets tels que la « Direction des travaux », mais cela ne fait pas partie du travail du diagnostiqueur. Comment les diagnostiqueurs peuvent-ils se préparer à des questions pareilles ?

- Afin de pouvoir rédiger un rapport complet et correct, un diagnostiqueur doit connaître les bases de l'assainissement. Par contre, il ne s'agit pas d'un examen pour la direction des travaux, les questions posées correspondent aux connaissances requises par un diagnostiqueur pour la réalisation d'un concept de prélèvement et d'élimination.

Pourquoi les formations et l'examen ne sont-ils pas gratuits ?

- L'OFEV soutient les associations avec une somme de CHF 50'000.- pour le premier développement d'une banque de données et pour les questions d'examen. Les coûts pour la réalisation des examens et pour la mise à jour des questions ne font pas l'objet de ce financement et doivent donc être couverts par les frais d'examen.

Les autorités cantonales sont-elles informées par rapport à l'examen national ?

- Le concept de l'examen national a été présenté aux autorités nationales et cantonales le 25.11.2016. L'examen national ne sera obligatoire que pour l'inscription sur la liste du FACH. Les cantons décideront s'ils admettent les rapports provenant des diagnostiqueurs pas inscrits sur la liste du FACH.

3.2 Groupe de travail «autres polluants»

Le groupe de travail est présenté par Karin Bourqui (membre du comité et responsable du groupe de travail). Détails à partir de la diapo 14 de la présentation.

- Le groupe de travail a élaboré et traduit une fiche d'information PCB (allemand et français). Le nouveau brouillon est en phase de consultation auprès du comité de l'ASCA et sera publié prochainement sur le site de l'ASCA.
- Une fiche d'information HAP est en cours d'élaboration. Il s'agit d'un projet ambitieux et complexe étant donné qu'il n'existe pas de réglementation uniformisée au niveau fédéral.
- Dans les aides à l'exécution de l'OFEV, les analyses et le traitement des différents polluants ne sont thématiques que de manière très superficielle; pour cette raison, les fiches d'informations sont et restent un outil très utile pour compléter les aides à l'exécution.

3.3 Groupe de travail «direction de travaux»

Le groupe de travail est présenté par Marc Dutoit (membre du comité et responsable du groupe de travail). Détails à partir de la diapo 19 de la présentation.

Objectifs:

- Préparation d'un cahier des charges pour les phases avant chantier, chantier et libération de chantier
- Préparation en parallèle d'un document d'aide au suivi de chantier plus détaillé

Projets accomplis:

- Document supplémentaire pour la mise à jour des rapports définissant les conditions cadres pour l'utilisation du rapport après l'assainissement (complet ou partiel). Dans le canton de Vaud, la mise à jour du rapport est déjà une exigence pour recevoir le permis d'habiter. L'ASCA est régulièrement en contact avec les autorités cantonales vaudoises.

> Important: le groupe de travail «direction de travaux» est encore à la recherche de une à deux personnes (idéalement bilingue ou alémanique). Les personnes intéressées peuvent directement contacter Marc Dutoit ou le secrétariat de l'ASCA.

3.4 Groupe de travail «MSP»

Le groupe de travail est présenté par Gustavo Milani (membre du comité et responsable du groupe de travail). Détails à partir de la diapo 21 de la présentation.

- Une liste commune des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante (accordée entre ASCA et FAGES) sera envoyée prochainement à tous les membres des deux associations pour une consultation générale.

3.5 Mise à jour du cahier des charges

La nouvelle version du cahier des charges (avec quelques petites révisions) sera envoyé prochainement aux membres ASCA et sera publié sur le site de l'association.

3.6 Approbation rapport annuel 2017

Le rapport annuel 2017 est approuvé avec deux abstentions et avec une voix contre.

4. Programme annuel 2018

Le programme annuel 2018 figure sur les diapositives de la présentation (à partir de la diapo 25) en annexe.

5. Comptes 2017 et budget 2018

Les comptes 2017 sont présentés par le Président, Daniel Bürgi.

La documentation des comptes annuels 2017 et du budget 2018 a été envoyée avant l'AG 2018 à tous les membres ASCA et peut être consultée dans la présentation (diapositives 30-33 et 37-38).

Points importants (par rapport aux comptes annuels 2017 ainsi qu'au budget 2018) :

- L'ASCA a terminé l'année 2017 avec un résultat positif de CHF 23'599.05.
- Pour l'année 2017, l'ASCA avait prévu un résultat plus bas. Le bilan positif peut être expliqué par une forte augmentation du nombre de membres payants et par des frais plus bas que prévus.
- Les dépenses pour l'année 2017 s'élèvent à CHF 95'830.95; contrairement aux dépenses budgétées de CHF 86'796.00 il y a une différence de CHF 9'034.95. Ces dépenses plus élevées que selon le budget 2017 peuvent être expliquées par des dépenses plus élevées pour l'organisation et la réalisation de l'assemblée générale (plus de participants, CHF 35'805.35 vs. CHF 28'000.-).
- Les mandats du canton de Zurich (AWEL) pour le «contrôle privé pour des projets de déconstruction et de transformation» et le soutien financier par l'OFEV pour la mise en place de l'examen national sont énumérés dans les comptes annuels séparément dans des comptes transitoires. L'ASCA a reçu les différents montants qui ont été repartis parmi les différents acteurs des projets. Afin de couvrir les frais administratifs (comptabilité, facturation, coordination etc.), l'ASCA garde 10% des financements externes.

5.1 Rapport des réviseurs

Le rapport des réviseurs établi par Valérie Jacquemettaz et Marina Ory est lu à haute voix par Marina Ory. Elles certifient que les déclarations de dépenses présentées à l'assemblée générale sont exactes et donnent décharge au comité.

5.2 Approbation des comptes annuels 2017

Les comptes annuels 2017 sont approuvés avec deux abstentions.

5.3 Budget 2018

Le budget 2018 est présenté par le Président, Daniel Bürgi.

- Le résultat provisoirement positif de CHF 13'570.- dans le budget 2018 ne prend pas en considération d'éventuels projets supplémentaires, comme par exemple Polludoc. Ces projets supplémentaires ne seront réalisés que si le financement externe est garanti.
- Comme l'année précédente, l'ASCA a prévu une réserve de liquidité de CHF 10'000 dans le budget 2018. Avec 271 membres à part entière et 98 Friends, le chiffre d'affaire de l'ASCA (cotisations annuelles et participations à la journée technique) est très important et bien que l'association soit exonérée d'impôts, la comptabilité conseille au comité de prévoir une liquidité de réserve.

6. Cotisation annuelle 2018

La cotisation annuelle pour l'année 2018 restera identique.

- CHF 300.- cotisation annuelle pour membres à part entière (cotisation par diagnostiqueur)
- CHF 100.- cotisation annuelle pour ASCA Friends
- CHF 150.- participation à la journée technique pour membres à part entière et pour Friends

La cotisation annuelle 2018 est approuvée avec deux abstentions.

7. Élection du comité

Tous les membres du comité se représentent:

- > Président: Daniel Bürgi (FRIEDLIPARTNER AG)
- > Membre: Gustavo Milani (Econs SA)
- > Membre: Nadia Karmass (AlterEgo)
- > Membre: Karin Bourqui (CSD)
- > Membre: Marc Dutoit (HSE Conseils SA)
- > Membre: Bernhard Sommer (Prona AG)

Le comité est réélu avec trois abstentions pour une année supplémentaire.

8. Élection des réviseurs

Les deux réviseuses Valérie Jaquemettaz et Marina Ory se représentent pour les trois prochaines années.

Elles sont réélues avec une abstention pour les trois prochaines années.

9. Points divers

9.1 ASCA Genève

- Le canton de Genève a fondé une section indépendante de l'ASCA. L'assemblée générale constitutive a eu lieu le 07.03.2017. Plus d'informations sur la diapositive 48 de la présentation.

9.2 Outil informatique MyASCA

- L'outil informatique développé par l'ASCA est déjà en service.
- En octobre 2017, tous les membres ASCA ont reçu un mail d'initialisation avec le nom d'utilisateur et le mot de passe afin que chacun puisse déjà inscrire ses formations continues suivies.
- Jusqu'à la fin de l'année 2018, tous les membres ASCA à part entière devront avoir enregistrés leurs formations continues.
- Le secrétariat ASCA effectuera un premier contrôle début 2019.

Daniel Bürgi clôt l'assemblée générale à 16h45

Procès-verbal: Antonio Diblasi, sanu future learning sa, Soleure 23 mars 2018